



# COMMUNE DE DAUBENSAND

6 rue Principale 67150 Daubensand

Tél.: 03 88 98 31 34

Courriel : mairie@daubensand.com

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

**REVISION DU P.O.S. DE DAUBENSAND POUR SA TRANSFORMATION EN  
PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)  
AVEC EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SANS LE IV**

Marché d'études passé selon la procédure adaptée (Article 28 du CMP)

### Règlement de la Consultation

Date limite de reception des offres :

**Le jeudi 24 mars 2016 à 11 heures 00**

Assistant du Maître d'Ouvrage

**ATIP**

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

**TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR</b>	<b>3</b>
1.1. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE	3
1.2. REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3. ADRESSE	3
<b>ARTICLE 2 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.2. ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.3. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<b>ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1. DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
3.2. VARIANTES ET OPTIONS	4
3.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
<b>ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
5.1. CONTENU DES CANDIDATURES	5
5.2. CONTENU DES OFFRES	5
5.3. SELECTION DES CANDIDATURES	5
5.4. ANALYSE DES OFFRES	6
<b>ARTICLE 6 - NEGOCIATION ET AUDITION DES CANDIDATS</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSIERS</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE 1 - Identification de l'acheteur**

---

### **1.1. Nom ou raison sociale et adresse**

Commune de Daubensand

### **1.2. Représentant du pouvoir adjudicateur**

Mme le Maire de la Commune de Daubensand

### **1.3. Adresse**

6 rue Principale 67150 Daubensand

Tél.: 03 88 98 31 34

Courriel: mairie@daubensand.com.

## **ARTICLE 2 - Objet et étendue de la consultation**

---

### **2.1. Objet de la consultation**

Etudes relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Daubensand pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Lieu d'exécution : Commune de Daubensand et environs

### **2.2. Etendue de la consultation**

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).  
Procédure ouverte

### **2.3. Décomposition de la consultation**

Les études sont réparties en 3 phases définies comme suit :

- PHASE 1 Du diagnostic au PADD,
- PHASE 2 De la traduction du PADD au PLU arrêté,
- PHASE 3 Du PLU arrêté au PLU approuvé.

### **2.4. Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'offre pourra être présentée par un seul bureau d'études ou par un groupement de bureau d'études.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Compétences requises : en architecture, en urbanisme, en conception paysagère et en environnement (incluant des compétences d'expertise écologique en faune, flore et milieux naturels).

## **ARTICLE 3 - Conditions de la consultation**

---

### **3.1. Durée du marché - Délais d'exécution**

Les délais d'exécution et la durée du marché sont fixés à l'acte d'engagement.

### **3.2. Variantes et Options**

Les variantes ne sont pas autorisées et aucune option n'est prévue.

### **3.3. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### **3.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées selon les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans le délai réglementaire prévu par le Code des Marchés Publics (article 98).

## **ARTICLE 4 - Contenu du dossier de consultation**

---

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) et ses annexes (DC1 et DC2)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La page de garde de la note méthodologique à produire par le candidat et un exemple de présentation de la répartition du temps passé.

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Le dossier de consultation pourra être transmis en version papier ou par mail aux candidats qui en feront la demande.

## **ARTICLE 5 - Présentation des candidatures et des offres**

---

Les candidatures/offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les candidatures/offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1. Contenu des candidatures**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le DC 1 ou document équivalent
- Le DC 2 ou document équivalent
- Les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise
- Une liste de 5 références illustrées (maximum\*) correspondant à des opérations similaires (problématiques, enjeux, contexte, importance, ...) avec indication du rôle joué par le candidat (missions réalisées)

### **5.2. Contenu des offres**

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Une notice technique incluant :
  - Une présentation des moyens humains affectés à l'étude, incluant le C.V. détaillé des intervenants, et leur organisation,
  - une note méthodologique (5 pages maximum\*) relative aux dispositions envisagées pour réaliser les différents éléments de missions, le temps nécessaire par intervenant pour chacune des phases (exemple de présentation joint), l'articulation avec la commune et les intervenants extérieurs, et tout élément de précision jugé utile par le candidat,
  - le calendrier général prévisionnel

**(\* Tout dépassement entraînera une minoration de la note technique)**

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli unique contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **5.3. Sélection des candidatures**

Les candidatures seront sélectionnées au regard des moyens humains et des compétences.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### 5.4. Analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
<b>1-Valeur technique de l'offre notée sur 10 et décomposée comme suit :</b>	<b>70</b>
Adéquation des moyens humains aux besoins de l'étude (qualification des intervenants, approche et articulation entre les différents membres de l'équipe et temps passés par intervenants)	
Analyse de la méthodologie envisagée pour la réalisation des différentes missions (incluant l'articulation envisagée avec le groupe de travail et l'ATIP...)	
<b>2 - Prix des prestations noté sur 10</b>	<b>30</b>
Note = $\frac{10 \times \text{Prix le plus faible de toutes les offres}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$	
Offre de prix la plus faible notée 10	

L'offre la mieux classée à l'issue de la négociation prévue à l'article 6 ci-dessous sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### **ARTICLE 6 - Négociation et audition des candidats**

---

Le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les trois candidats les mieux classés.

Une audition des concurrents retenus pour la négociation sera organisée à la Mairie de Daubensand.

Les modalités de cette audition seront, dans ce cas, transmises en temps voulu aux candidats concernés.

### **ARTICLE 7 - Retrait des dossiers**

---

Le dossier de consultation peut-être obtenu gratuitement, après demande écrite, auprès de la Mairie de Daubensand.

L'envoi du dossier de consultation se fera sur support physique électronique (CD-ROM, courriel).

Il peut également être téléchargé sur le Site: <https://alsacemarchespublics.eu>.

Cependant, l'opérateur économique souhaitant un envoi sur support papier pourra en faire la demande.

